

Contribution du Conseil de Développement au PADD de la CCHVS

janvier 2017

L'objectif du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) est de décrire le projet politique et de le décliner ensuite dans le règlement d'urbanisme du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

L'ordre des items est important et le sens des mots doit être pesé et réfléchi.

Lors de l'élaboration du PADD, la plupart (pour ne pas dire toutes) des thématiques vont être abordées. L'importance du projet réside dans l'ordre des items, l'ordre des thématiques. Selon un ordre ou un autre le PADD risque d'être complètement différent dans ses objectifs. Du premier choix vont découler les autres, (les autres seront les déclinaisons). C'est un projet à plus long terme que le projet de territoire (15 ans voire plus).

Le Conseil de Développement pense qu'il faut commencer par les enjeux en lien avec la COP21 (2015) et le Grenelle de l'environnement (2010).

1ère partie : Un territoire engagé dans la transition énergétique et dans le durable.

1) Engager et réussir la transition énergétique sur le territoire.

- favoriser la production, l'utilisation et le stockage d'énergies renouvelables pour tous les types de besoins (habitat, activités économiques...) sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre.
- améliorer la qualité énergétique du parc immobilier existant et futur et réduire les consommations : limiter les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) (et favoriser leur stockage) et améliorer le confort (ce qui apportera une attractivité pour d'autres populations).
- favoriser l'utilisation de matériaux écologiques dans la rénovation et la construction (habitat, activités, patrimoine...)

2) Limiter l'impact des déplacements sur les émissions des GES

- travailler sur les modes de transports peu émetteurs de GES (piétons, vélos électriques ou non, train...)
- aménager des équipements favorisant la multimodalité : parking, bornes électriques, aires de co-voiturage, voies cyclables sécurisées....

3) Promouvoir le patrimoine naturel et bâti pour un cadre de vie durable.

A-Valoriser l'identité patrimoniale et naturelle sur l'ensemble du territoire : vallée de la Sèvre, du Chambon, du Magnerolles.(entretien permanent des berges...) carrière de Ricou., Puits d'Enfer, Soignon..

- inventories, pour le préserver, le patrimoine bâti remarquable, le patrimoine commun et immatériel et/ou vivant : châteaux (l'Herbaudière, Beauregard, la Voûte, Cherveux, Vaudeleigne, Exireuil...), moulins... maisons de bourg...églises (Augé, St

Maixent, Saivres, Azay-le-Brûlé, Ste Eanne, Ste Néomaye...), temples....lavoirs...

- inventories les boisements, haies bocagères, cours d'eau, zones humides, les mares et préserver ces boisements, espaces naturels et chemins de support d'usages (et de rencontres, randonnées...), préserver et conserver les mares qui sont des milieux exceptionnels, véritables réservoirs de biodiversité : ce sont des écosystèmes riches...

- favoriser les transitions douces, faire les aménagements paysagers nécessaires pour maintenir les vues sur la campagne, et proposer des extensions urbaines intégrées au paysage.

B- Protéger et renforcer la trame verte et bleue ; protéger les territoires agro-naturels pour renforcer la biodiversité

- avoir une approche globale de la trame verte et bleue pour ses qualités environnementales et nourricières, au service des habitants du territoire, mais aussi pour son rôle de stockage du carbone.

C- Préserver la qualité de l'eau (ou la reconquérir), des cours d'eau et des zones humides (2 sites natura 2000, « les Chaumes d'Avon » et le « Magnerolles », ZNIEFF, « Magnerolles », « haute vallée du Chambon »..., milieux naturels d'intérêt écologique, les espaces naturels sensibles...)(ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt Ecologique faunistique et floristique)

D- Renouveler et développer la trame bocagère en intégrant sa valorisation économique.

E- Limiter l'urbanisation et les aménagements sur des espaces naturels afin de préserver leurs qualités environnementales (corridors écologiques, zones humides, boisements, MNIE...)(MNIE : Milieux naturels d'intérêt écologique)

F- Mettre en chantier, ou poursuivre, la gestion différenciée des routes, bas-côtés et des espaces verts.

4) Assurer la protection des populations et espaces naturels en limitant les nuisances et les risques : s'assurer de la compatibilité des activités économiques présentes sur les territoires agro-naturels avec les pratiques des habitants et des loisirs (pêche, randonnées, camping, baignades...). Préserver les habitants et usagers des nuisances liées aux risques naturels, et/ou aux activités humaines (carrières, axes de circulation _ vitesse, bruits _ stations d'épuration, secteurs inondables, barrage...)

5) Assurer la pérennité des ressources naturelles, support d'activités économiques : terres agricoles, pierres, eau, bocage, bois...

A- Modérer la consommation foncière pour préserver les ressources naturelles et l'activité agricole (voir les chiffres de consommation d'espace ces dernières années, diagnostic du ScoT)(Schéma de Cohérence Territoriale)

B- Accompagner la mutation du monde agricole et maintenir au maximum les sièges d'exploitation ; préserver le foncier agricole et privilégier la densification des zones urbanisées et revitaliser les centres villes et centres bourgs. Encourager la transmission et encadrer quand il le faut le changement de destination.

C- Encourager la production locale et sa commercialisation par des circuits courts, voire une économie circulaire. Soutenir les pratiques agricoles durables, en particulier, encourager l'agriculture biologique.

A la suite on pourrait ajouter :

2ème partie : Un territoire attractif et solidaire

1) Accueil de population et logement :

- des logements adaptés à tous les ménages et handicaps...Prendre en compte l'impact sur l'environnement des opérations d'habitat

2) Animation des centres bourgs

- Favoriser le lien social au cœur des bourgs (services de proximité, lieux de rencontre...); animer les centres pour accroître leur attractivité ...améliorer les mobilités vers les centres...

3) Économie, emplois et commerce : renforcer l'attractivité économique sur l'ensemble du territoire et plus spécialement sur les zones économiques ; attirer les entreprises par une offre de services mutualisés ; prendre part à la transition énergétique sur ces zones...favoriser le commerce sur l'ensemble du territoire et favoriser les circuits courts et l'économie circulaire (avec les productions locales, en particulier celles issues de l'agriculture)

4) Accessibilité, numérique et déplacements : améliorer tous les réseaux ; développer les réseaux numériques au service des entreprises et commerces et pour les particuliers, même ceux éloignés des centres.